

SUR LES KOINA RÉGIONAUX DE LA HAUTE MACÉDOINE

Le koinon des Élimiotes vient d'être attesté pour l'époque impériale par deux inscriptions — des dédicaces aux empereurs Antonin le Pieux et Marc-Aurèle — récemment mises au jour au site de l'antique Aianè, sur la rive gauche de l'Haliakmon¹). Ce témoignage complète la liste des associations régionales de la Haute Macédoine romaine: à Ὁρεστῶν τὸ κοινόν, à Λυγκηστῶν τὸ ἔθνος, à l'organisation semblable des Derriopes vient maintenant s'ajouter Ἐλιμιωτῶν τὸ κοινόν, ce qui permet de supposer que les koina présentaient une forme d'organisation commune à toute la Haute Macédoine.

Malheureusement, on ne peut dégager que les traits essentiels de cette particularité administrative qui distingue la Haute Macédoine du reste du pays, car les éléments manquent toujours pour traiter à fond la question. Les inscriptions d'Aianè n'apportent rien de nouveau à ce sujet. Tout de même, elles invitent à reprendre maintes questions de détail et elles permettent, comme on le verra, de donner une solution définitive à un petit problème de géographie historique et à rayer de la liste des cités macédoniennes une ville inexistante. C'est justement en ceci que consiste, à mon avis, leur intérêt principal.

Parmi les unions régionales de la Haute Macédoine le koinon des Orestes reste toujours le mieux connu. Attesté par une dédicace à l'empereur Claude, trouvée à Argos Orestikon (Arménochori, au sud du lac de Kastoria²), et par l'importante inscription de Vattyna (Dranitsa—Kranochori, à l'est de Kastoria), du II^e siècle de notre ère³), il nous apparaît

¹) Le texte de ces inédits est communiqué par D. Kanatsoulis dans son article Τὸ κοινόν τῶν Ἐλιμιωτῶν, *Μακεδονικὸν Ἡμερολόγιον* 1959, p. 210, 211:

1) Αὐτοκράτορα [Καί]σαρα Τίτον Αἴλιον | Ἀδριανὸν Ἀντωνεῖνον Σεβαστὸν | [Ε]ὔσεβῃ Ἐλημιῶ | [τῶν (sic) τὸ κοινόν | [δ]ιὰ ἐπιμελητοῦ | [Αἰ]λίου Μόσχου.

2) Αὐτοκρά[τορα Καί] | σαρα Μ. Αὐρή[λιον] | Ἀντωνεῖνον Ἐ[λι] | μιωτῶν τὸ κοινόν | δι' ἐπιμελητοῦ | Αἰλίου Ἀνδραγά | θου υἱοῦ Ἀντιγό | [ν]ου.

Pour la forme Ἐλημιῶται cf. *Elemiotae* dans l'inscription latine de Perrhèbie, citée ci-après, note 23.

²) N. Papadakis, Ἐκ τῆς Ἄνω Μακεδονίας, Ἀθηνᾶ XXV (1913) 440, n. 27: Τη. Κλωδῖωι Καίσαρι ... [Δροῦ]σ]ου υἱῶι Σε[β]αστῶι [Γερμανικ]ῶι τὸ κοινόν Ὁρεστῶν ..

³) A. Woodward, *Inscriptions from Thessaly and Macedonia*, *JHS* XXXIII (1913) 337 sq. Pour le commentaire v. aussi N. Papadakis, *Εἰς τὸ δόγμα [Δ]απιναίων τῆς Ὁρεστίδος*, Ἀθηνᾶ XXV (1913) 462 sqq.; M. Rostovtzeff, *The Social and Economic History of the Roman Empire*, p. 561, note 92; F. Papazoglu, *Makedonski gradovi u rimsko doba (résumé français: Les cités macédoniennes à l'époque romaine)*, Skopje 1957, p. 184—186.

presque comme une confédération de cités, semblable aux koina grecs de la même époque. Car, outre Vattyna et Argos, qui était, à ce qu'il paraît, le centre du koinon, il y a eu probablement sur le territoire des Orestes d'autres villes encore, ou bien des communautés jouissant de l'autonomie municipale, qui formaient ensemble, dans leurs rapports avec le monde extérieur, une unité administrative désignée par le nom de κοινὸν ou ἔθνος⁴).

Appliqués aux Orestes, les termes κοινὸν et ἔθνος ont évidemment une signification équivalente. Faut-il en déduire que τὸ Λυγκηστῶν ἔθνος, son voisin du nord, eût une organisation pareille?

L'ethnos des Lyncestes ne nous est documenté qu'une seule fois: dans l'inscription d'Héraclée (Bitola), érigée en l'honneur de Paulus Caelidius Fronton, gymnasiarque, agoranome, politarque et tamias, qui fut, en outre, comme nous le dit l'inscription, γυμνασιάρχης (δὲ) ἀποδεδει(γ)μένος καὶ τῆς πόλεως καὶ τοῦ Λυγκηστῶν ἔθνους καὶ υἱὸς πόλεως διὰ δογμάτων⁵). Si, par la mention des diverses magistratures et du bouletérion⁶), l'inscription permet d'établir le caractère politique d'Héraclée, elle nous laisse en pleine incertitude quant au lien qui rattachait l'ethnos des Lyncestes à la cité. Comme toute polis, Héraclée avait un territoire municipal. Ce territoire embrassait-il toute la Lyncestide? En ce cas, pourtant, les Lyncestes seraient citoyens d'Héraclée et il n'y aurait aucune différence entre Ἡρακλεωτῶν ἢ πόλις et Λυγκηστῶν τὸ ἔθνος, ce qui est inadmissible. Ou bien, comme on l'a déjà suggéré⁷), l'ethnos était-il une tribu, soumise à l'administration de la ville sans toute fois faire partie de son territoire municipal? L'absence d'autres agglomérations de quelque importance dans la région serait, paraît-il, un indice à l'appui de cette opinion. Mais cette hypothèse n'étant pas assurée, une autre interprétation du passage de l'inscription s'impose, par analogie avec le koinon des Orestes. On peut supposer, en effet, que l'ethnos des Lyncestes fut une organisation plus large que la polis d'Héraclée, qu'il embrassait celle-ci ainsi que d'autres villes et villages avec autonomie locale et que le centre de cette association régionale, le siège de ses organes administratifs se trouvait à Héraclée.

Un rapprochement jettera un peu plus de lumière sur cette question. Dans la liste des cités macédoniennes chez Pline IV, 35 les *Lyncestae* sont mentionnés, tandis qu'Héraclée n'y figure point. A cet endroit Pline suit, comme le montre l'ordre alphabétique et l'emploi des ethniques, une source officielle, ce qui rend ce témoignage particulièrement précieux. Nous y voyons une preuve que les *Lyncestae* formaient dans

⁴) Le koinon des Orestes est appelé ἔθνος dans l'inscription de Vattyna, 1. 45.

⁵) P. Perdrizet, *BCH XXI* (1897) 161; M. Dimitza, *Ἡ Μακεδονία ἐν λίθοις φθερογόμενοις καὶ μνημείοις σωζόμενοις*, Athènes 1896, n. 248; N. Vulić, *Spomenik SKA 77* (1934), n. 4. La copie de cette importante inscription a été faite par une personne inconnue et publiée d'abord dans *Παλλυγενεσία*. L'inscription a disparu.

⁶) Il. 3—4: εἰκόνων ἀναθέσεως καὶ ἀνδριάντων ἀξιώθεις ὑπὸ τοῦ βουλευτηρίου διὰ δόγματος.

⁷) Rostovtzeff, *l. c.*

l'administration romaine une unité, une *civitas*, tout comme les *Idome-nenses*, les *Doberi*, les *Toronaei* et autres cités énumérées dans cette liste. On ne s'étonnera donc pas de trouver dans le même passage les *Orestae*, car le koinon des Orestes était naturellement aussi une *civitas* à ce point de vue⁸). Or, si la *civitas* qui comprenait dans son sein la ville d'Héraclée s'appelait officiellement les *Lyncestae*, on doit rejeter la théorie selon laquelle la tribu des Lyncestes était à l'époque romaine attribuée à cette ville. Bien caractéristique est le fait qu'au cours des siècles Héraclée absorba tout le territoire de la Lyncestide et que l'unité administrative qui au temps d'Auguste portait le nom de *Lyncestae* s'appelle dans les sources tardives (Hiérocle) simplement Héraclée.

L'organisation de la Derriopos romaine m'a occupée déjà ailleurs⁹). J'ai essayé de montrer que cette région aussi formait à l'époque impériale une unité administrative composée de plusieurs communautés, avec Styberra pour centre. C'est que je voyais dans cette structure la seule explication possible du problème que soulève le décret de Čepigovo (Styberra) par la mention de τῶν περι Βάρβαρον Φιλίππου ἐν Δεβρίδιῳ πολιταρχῶν συναγαγόντων τὸ βουλευτήριον¹⁰). Les nouvelles trouvailles épigraphiques ont confirmé l'identification du site antique de Čepigovo avec l'ancienne Styberra; elles ont indubitablement montré que le décret trouvé à Čepigovo n'a pas été transporté d'ailleurs, qu'il s'agit bien d'un décret émis dans cette ville même, puisque le legs de M. Vettius Philon, dont il traite, fut dépensé par les Styberréens. Ces considérations excluaient sans aucun doute l'existence d'une ville du nom de Derriopos. La Derriopos dont il est question dans l'inscription de Čepigovo ne pouvait être qu'une association régionale, comme la Lyncestide ou l'Orestide. A l'appui de cette interprétation j'ai avancé, comme analogie la plus proche, l'organisation de beaucoup mieux documentée des Dassarètes, tribu illyrienne aux confins de la Macédoine, liée par un long commerce économique et culturel aux régions voisines de la Haute Macédoine.

Dans une étude récente¹¹) D. Kanatsoulis persiste à voir dans la Derriopos de l'inscription une ville, parce que, à son avis, les politarques et le bouletérion ne pouvaient être que des institutions urbaines. Etant donné que les nouvelles inscriptions empêchent de reconnaître en

⁸) Signalons en passant que les *Eordenses*, mentionnés avec les *Paraxiae*, *Almopi*, *Pelagones*, *Mygdones*, dans la phrase précédente de Pline, ont un caractère tout différent. Il s'agit bien de la tribu des Eordéens et non du koinon, car, évidemment, Pline a puisé ces indications dans une ancienne description géographique. - La ville d'Eordée figure avec quelques autres villes de la Basse Macédoine un peu plus haut (IV, 34: *Scydra*, *Eordaea*, *Mieza*, *Gordyniae*). Ce témoignage prouve l'existence d'une agglomération urbaine nommée Eordée. L'Eordée ne faisait pas partie de la Haute Macédoine (v. sur la notion „Haute Macédoine“ F. Papazoglou *l. c.*, p. 167—171).

⁹) *Loc. cit.* p. 212 sqq.

¹⁰) Cette inscription a été plusieurs fois publiée, en dernier lieu par N. Vulić, *Spomenik* 71 (1931), n. 500 (cf. pour les autres publications F. Papazoglou, *l. c.*, p. 213, n. 6).

¹¹) D. Kanatsoulis, *Περὶ τῶν πολιταρχῶν τῶν μακεδονικῶν πόλεων, Ἐπιστημονικὴ Ἐπετηρὶς Φιλ. Σχολ. Πανεπιστ. Θεσσαλονίκης* VII (1956) 174, note 3.

elle une ville distincte de Styberra, Kanatsoulis suggère d'identifier Derriopos et Styberra et de considérer ces deux noms comme les noms d'une même ville¹²). Cette solution ne semble pas acceptable. On peut admettre qu'une ville ait changé de nom dans le cours du temps, à la suite de circonstances spéciales, qu'elle ait eu deux noms — encore ces noms sont-ils toujours dans tels cas de caractère différent et point deux noms indigènes¹³); mais que ces noms soient employés dans des documents officiels se rapportant à un même sujet, dans des décrets émis par la cité elle-même, à une même époque, voilà qui me paraît impossible.

Les témoignages littéraires sur la Derriopos sont peu nombreux. Tandis que Tite-Live et Strabon mentionnent la région¹⁴), il n'y a qu'Étienne de Byzance qui parle de la ville homonyme: Δουρίοπος· πόλις Μακεδονίας. Στραβῶν ἐβδόμη. οὕτω καὶ ἡ χώρα. Cette indication du savant grammairien est, pourtant, sujette à caution. Le passage du livre VII de Strabon, invoqué par Étienne de Byzance, ne contient pas ce que celui-ci prétend: à cet endroit il n'est précisément question que de la région et de la tribu des Derriopes et non de la ville. Les cas parfaitement semblables des articles relatifs à *Lyncos* et *Elimeia* (v. ci-après) nous autorisent donc à dénier toute valeur à ce seul témoignage littéraire signalant une ville du nom de Derriopos.

Reste à expliquer la mention de Derriopos dans l'inscription de Çepigovo. Je pense que la formule τῶν περὶ Βάρβαρον Φιλίππου ἐν Δεῤῥιόπῳ πολιταρχῶν συναγαγόντων τὸ βουλευτήριον porte en elle-même la réfutation des arguments allégués par ceux qui croient à l'existence d'une ville de ce nom. Si par Derriopos on entendait la ville, la cité, on aurait dit τῶν περὶ Βάρβαρον Φιλίππου τῆς Δεῤῥιόπου πολιταρχῶν, ou plutôt, avec l'ethnique de la ville, τῶν περὶ Βάρβαρον Φιλίππου τῶν Δεῤῥιόπων πολιταρχῶν. Parmi une trentaine d'inscriptions macédoniennes mentionnant des politarques¹⁵) il n'y a que deux dans lesquelles le nom de la ville soit nommé (dans les autres les politarques figurent comme éponymes) et dans toutes les deux le nom de la ville est donné par le génitif pluriel de l'ethnique: Ληταίων οἱ πολιτάρχαι¹⁶) et ἐκκλησίας ἀγομένης ὑπὸ τοῦ Βαττυναίων πολιτάρχου¹⁷). La seconde de ces formules est à rapprocher de celle du décret de Çepigovo. De même que Vattyna,

¹²) Les mêmes raisons ont été naguère avancées par B. Saria, *Ceramiae-Derriopos*, *Mitt. des Vereins d. class. Phil.* Wien (1925) p. 37. sq.

¹³) On pourrait s'imaginer, par exemple, que Derriopos fut d'abord le site principal de la cité et que celle-ci changea de nom lorsque Styberra, jusque-là un établissement secondaire, prit d'importance et substitua Derriopos dans le rôle de centre administratif. En ce cas, pourtant, le nom de Derriopos ne pourrait plus figurer dans des documents officiels pour désigner la cité. Cf. les observations de L. Robert, *Hellenica*, I, 86 et 94, sur la confusion et les erreurs provoquées par „le souci de retrouver dans des documents différents la même ville sous des noms divers“.

¹⁴) *Liv.* XXXIX, 53; *Str.* VII, 326, 327.

¹⁵) Cf. la liste de ces inscriptions dressée par D. Kanatsoulis, *Περὶ τῶν πολιταρχῶν τῶν μακεδονικῶν πόλεων*, p. 159 (deux inédites).

¹⁶) *Dimitsa*, I. c., n. 675.

¹⁷) *JHS* XXXIII (1913), n. 17.

citée attestée comme membre du koinon des Orestes, avait son politarque, de même nous devons supposer que les politarques ἐν Δεῤῥίῳπω étaient politarques des diverses villes de la région plutôt que politarques de la ville de Derriopos. Le mot Δεῤῥίῳπος serait donc employé dans l'inscription ou bien comme notion géographique, ou bien à la place de τὸ κοινὸν Δεῤῥίῳπων, οἱ Δεῤῥίῳπτες. Sans doute, l'insuffisance de nos sources ne nous permet pas de donner au problème une solution nette. Nous manquons de témoignage sûr sur l'existence d'autres villes dans la Derriopos. Tout au moins faut-il rappeler que Strabon mentionne comme villes derriopéennes, outre Styberra, Alkomenai et Bryanion. Malheureusement, sur Bryanion nous ne savons rien, tandis qu'Alkomenai apparaît dans les documents épigraphiques de l'époque impériale comme une *komè* de Styberra¹⁸). D'ailleurs, au cours des siècles des villes ont pu tomber au rang de villages, des villages, au contraire, se développer et devenir des villes. Rien n'empêche donc de croire que les Derriopes avaient eux-aussi un koinon, quoique celui-ci ne nous soit pas attesté d'une manière explicite.

La mention du bouletérion dans le décret de Čepigovo n'offre aucune difficulté. Il suffit pour l'expliquer de rapprocher l'inscription honorifique de Lychnidos (Ohrid), érigée par les Δασσα[ρητίων] ἄρχοντες [βουλή καὶ] δῆμος¹⁹). Un koinon, quel que fut son caractère, ne pouvait fonctionner sans un corps délibératif, sans un conseil. Il devait avoir des magistrats. Le siège de ses organes administratifs se trouvait naturellement dans le centre principal de la région.

Nous rencontrons aussi des koina dans deux inscriptions trouvées l'une au village de Kokra, aux confins de la Derriopos et de la Pélagonie, l'autre à Vladilovce, au sud de Veles (ancienne Péonie)²⁰). Cependant, ni Δοστανέων τὸ κοινὸν de la première inscription, ni Νεαπολιτῶν τὸ κοινὸν de la seconde ne peuvent désigner une confédération. Si au sujet de Δοστανέων τὸ κοινὸν il est possible de songer à une organisation tribale, dans le cas de Νεαπολιτῶν τὸ κοινὸν ceci est exclu. Il ne peut s'agir de d'une cité ou *komè*, le mot koinon étant documenté dans ce sens en Asie Mineure.

Au sud de la Haute Macédoine, la vaste région de l'Élimée présentait à l'époque impériale une organisation semblable à celle de l'Orestide. Un seul fait relatif au koinon peut être dégagé des deux brèves inscriptions honorifiques qui nous attestent son existence, à savoir que le centre de ce koinon des Élimiotes se trouvait, au II^e siècle de notre ère, à Aianè. Aianè était à cette époque une polis et il devait y avoir, par conséquent, plusieurs autres villes ou villages autonomes, tant dans la partie est de la région qui confinait à la Perrhébie, qu'à l'ouest, dans la partie tournée vers l'Orestide. En effet, une liste d'éphèbes provenant du monastère de Sisani (région Siatista—Grevena)

¹⁸) Vulić, *Une inscription grecque de Macédoine. Mélanges Glotz II* (1932) 869; Idem, *Spomenik 71* (1931) n. 339.

¹⁹) *Spomenik 75* (1934) n. 177. Pour les liens entre Lychnidos et les Dassarètes cf. F. Papazoglou, *l. c.*, 229.

²⁰) *Spomenik 71* (1931) n. 437; *ibid.* n. 63.

mentionne une cité inconnue²¹), tandis que le fragment d'un décret trouvé sur le site antique de Kožane laisse présumer une cité, dont le nom commençait par „MALEI. . .“²²). En outre, on croyait connaître une cité éliméenne du nom d'Élimée, mais après l'apparition des nouvelles inscriptions d'Aianè tout ce qui est dit sur cette ville doit être révisé.

L'ethnique *Elimiotae* nous est documenté à la même époque à peu près dans une inscription latine de Dolichè en Perrhèbie, connue depuis longtemps. C'est le rescrit daté du IV^e consulat de l'empereur Trajan (101) qui règle les limites entre le territoire des Dolichéens et celui des Élimiotes: „... inscriptos esse fines convenientes definitioni regiae factae ab Amyntae Philippi patr(a)e inter Dolichanos et El'miotas. Placet finem esse a termino . . .“²³).

J'ai attiré déjà l'attention sur cette inscription dans un travail antérieur²⁴) où j'ai tenté d'établir ce que l'ethnique *Elimiotae* y désignait. J'ai souligné qu'il ne pouvait être question des Élimiotes de jadis, de la tribu des Élimiotes, puisque la région de l'Élimée comprenait à l'époque impériale plusieurs unités administratives. Il n'y avait qu'une alternative: ou bien *Elimiotae* était l'ethnique de la ville d'Élimée et alors cette ville devait se trouver dans la partie orientale de la région, à proximité de la Perrhèbie avec laquelle elle confinait²⁵), ou bien l'Élimée formait un koinon et l'ethnique *Elimiotae*, analogue à l'ethnique *Orestae*, désignait les citoyens de cette association régionale. Ceci nous amènerait à dénier l'existence de la ville d'Élimée et en ce cas toutes les tentatives de localisation deviennent inutiles. Le koinon des Élimiotes n'étant nulle part mentionné jusque-là, je me suis prononcé alors pour la première possibilité et, adhérant à l'opinion commune, j'ai inscrit la ville d'Élimée dans ma liste des cités macédoniennes.

Maintenant que grâce aux inscriptions d'Aianè l'existence d'un koinon des Élimiotes à l'époque impériale ne peut plus être mis en doute, l'interprétation que j'ai énoncée sous réserve devient une réalité. Il est à présent sûr que l'ethnique *Elimiotae* désignait à l'époque impériale les membres du koinon éliméen et ce koinon même. Il est par conséquent impossible d'admettre que cet ethnique fut à la fois porté par les citoyens d'une ville du nom d'Élimée. Une conclusion s'impose manifestement: il n'y a pas eu de cité du nom d'Élimée.

Les indications d'auteurs anciens qui ont donné matière à la conviction qu'une ville du nom d'Élimée a existé ne sont pas nombreuses.

²¹) Dimitsa, *l. c.*, n. 216; Wace—Woodward, *BSA* XVIII (1911/12) p. 185, n. 34.

²²) Ch. Makaronas, 'Εκ τῆς Ἐλιμείας καὶ τῆς Ἐορδαίας, Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερίς 1936, p. 9, n. 17. V. pour la restitution: F. Papazoglou, *l. c.*, p. 178.

²³) Wace and Thompson, *A Latin Inscription from Perrhaebia*, *BSA* XVII (1910/11) 193 sq.

²⁴) *Loc. cit.* 175 sq.

²⁵) Les éditeurs de l'inscription de Dolichè, Wace et Thompson, localisent Élimée à Paleogratsiano (région de Servia), sans le moindre soupçon que l'ethnique *Elimiotae* pourrait ne pas se rapporter à la ville d'Élimée. Kanatsoulis, Ποῦ ἔκειτο ἡ ἀρχαία πόλις Ἐλιμεία. Μακεδονικά II (1951) place au contraire Élimée dans la partie occidentale de la région.

On peut aisément les expliquer dans un autre sens. Dans l'article d'Étienne de Byzance s. v. Ἐλιμίαι πόλις Μακεδονίας, Στραβῶν ζ' ἀπὸ Ἐλύμου τοῦ ἥρωος ἢ ἀπὸ Ἐλύμα τοῦ Τυρρηγῶν βασιλέως. Τὸ ἔθνηκόν Ἐλιμιώτης Ἀλέξανδρος δ' ἐν Εὐρώπῃ Ἐλιμιεῖον φησι, nous avons parfaitement le même cas comme pour Derriopos. Le livre VII de Strabon auquel renvoie le lexicographe ne parle que de la région d'Élimée et ne contient pas un mot sur une ville homonyme. Évidemment, cet auteur de basse époque, ignorant des institutions politiques et ne s'intéressant que des faits grammaticaux, n'a pas bien compris sa source: l'Élimée a de tout temps formé une unité politique et même sous la domination romaine elle fut, au point de vue administratif, une *civitas*. C'était un „État“, mais pas une ville. Notons que l'ethnique Ἐλιμιώτης qu'Étienne de Byzance met en rapport avec la ville, est la forme régulière de l'ethnique documentée pour le koinon et la région des Élimiotes.

Le témoignage de Ptolémée III, 12, 18: Ἐλιμιωτῶν Ἐλιμίαι (em. Müller, *codd.* Ἐλυμα, Ἐλυμαι) a une toute autre valeur. Quoiqu'elles ne soient pas toujours exemptes de fautes, les indications du grand géographe témoignent, dans la plupart des cas, l'existence d'une ville tout au moins, sinon son caractère politique. C'est ce qui m'a fait le plus hésiter quand il fallait rejeter l'opinion commune, selon laquelle une ville d'Élimée a existé. Sous la lumière des nouvelles données pourtant, il me semble qu'on pourrait voir dans l'Elimia de Ptolémée—si l'on ne veut pas supposer une erreur chez lui comme chez Étienne de Byzance—l'ancien bourg homonyme de la contrée, le siège des rois éliméens, qui a pu se maintenir jusqu'à l'époque romaine, sans toute fois s'élever au rang de ville. Il faut souligner que le centre du koinon était Aianè et que c'est Aianè qui figure postérieurement, sous le nom de Kaisareia, seule parmi toutes les villes éliméennes, dans le Synecdème d'Hiérocle.

Il y a, enfin, un passage de Tite-Live où l'on croit de même trouver la ville d'Élimée (XLIII, 21, 5): „Et Perseus, Elimeam profectus et circa eam exercitu lustrato ad Stratum vocantibus Epirotis ducit . . .“ On a surtout insisté sur l'expression „circa eam“²⁶⁾, mais je ne vois aucune difficulté à interpréter ces mots par „quelque part dans . . .“, „quelque part en Élimée“, surtout quand on a en vue que Tite-Live suit ici un original grec. J'ai rapproché „circum Thessaliam“ dans *Caes. bell. civ.* XXXVI, 4, et je pense qu'on pourrait trouver d'autres exemples encore pour l'emploi de la préposition „circa“, „circum“ dans ce sens.

Très contestables, les témoignages littéraires sur la ville d'Élimée ne peuvent affaiblir la conclusion qui s'impose à la suite des nouvelles trouvailles épigraphiques. Les *Elimiotae* — c'étaient les membres du koinon éliméen et point les citoyens d'une ville d'Élimée.

Ainsi, quatre des régions de la Haute Macédoine étaient à l'époque impériale organisées en koina: l'Élimée, l'Orestide, la Lyncestide et la Derriopos. Sur la cinquième, la Pélagonie, nous sommes mal

²⁶⁾ Kanatsoulis, *l. c.*, p. 3; cf. aussi Müller, *Ptol.*, p. 505.

informés. La cité de Pélagonie est attestée par des documents épigraphiques²⁷⁾. Mais une autre cité, *Audaristos*, documentée dès l'époque d'Auguste (v. la liste officielle de Pline IV, 35: *Audaristenses*), semble aussi se trouver en Pélagonie. La Derriopos, qui dans des temps reculés faisait peut-être aussi partie de la Pélagonie, apparaît à l'époque romaine comme une unité administrative tout à fait distincte. Il s'ensuit que le territoire municipal de Pélagonie n'embrassait qu'une partie — sans doute de beaucoup la plus grande — de l'ancienne région. Pélagonie est mentionnée dans le Synecdème d'Hiérocle. Bien caractéristique est le fait que les régions de la Haute Macédoine sont représentées dans cette liste chacune par une ville seulement: Pélagonie, Héraclée, Dioclétianoupolis (l'ancien Argos Orestikon) et Kaisareia (Aianè). Il n'y a que Styberra qui manque. Ainsi, les régions ont survécu dans les circonscriptions ecclésiastiques.

Au sujet de l'origine des koina régionaux de la Haute Macédoine on ne peut actuellement faire que des conjectures. Il est hors de doute que les Romains les ont favorisés comme des intermédiaires entre le pouvoir central de la province et les autorités locales²⁸⁾. Le caractère aristocratique de ces koina convenait aux intérêts romains. La classe des riches propriétaires, des commerçants et des artisans, qui satisfaisaient leur ambition d'activité politique et sociale dans l'exercice de diverses charges régionales, présentait évidemment l'appui le plus sûr de la domination romaine. Mais, ceci n'explique pas pourquoi le régime municipal, dans sa forme pure, tel qu'il apparaît dans le reste de la Macédoine, n'a pas été introduit par les Romains dans la Haute Macédoine aussi. C'est dans la structure sociale et politique du pays à la veille de la conquête romaine qu'il faut chercher les origines de cette institution.

Deux facteurs ont déterminé l'évolution de la Haute Macédoine dans l'époque préromaine: 1° La tradition d'autonomie régionale remonte bien haut dans le passé; elle a ses racines dans l'indépendance politique que les grandes tribus macédoniennes, Éliméens, Orestes et Lyncestes²⁹⁾, ont jouie pendant des siècles, ainsi que dans l'autonomie qu'elles ont su sauvegarder au sein de l'Etat macédonien, autant sous Philippe II et ses héritiers que sous la dynastie des Antigonides. 2° La lenteur extrême du développement économique de ces contrées montagneuses, par comparaison avec les autres parties de la Macédoine, a sensiblement retardé l'urbanisation, si bien qu'au moment de l'intervention romaine les formations gentilices n'étaient pas encore complètement désintégrées. Les Romains ont adapté leur système municipal aux formes d'organisation indigènes.

²⁷⁾ Pour Pélagonie cf. F. Papazoglou, *Herakleja i Pelagonija, Živa Antika IV* (1954) 324 sqq. (avec résumé français).

²⁸⁾ Cf. Kanatsoulis, *To κοινόν τῶν Ἑλιμιωτῶν* p. 212.

²⁹⁾ Le cas des Pélagons est quelque peu différent. Après une période d'indépendance politique, ils ont été, à ce qu'il paraît, soumis à l'Etat péonien. On n'entend rien d'eux pendant les guerres des Macédoniens avec les Péoniens et les Dardaniens. Ce n'est qu'après la conquête romaine que Pélagonie apparaît de nouveau dans nos sources.

Mais, les institutions ne demeurent pas plusieurs siècles sans évoluer. Des changements se sont produits dans la vie économique et sociale du pays sous la domination romaine. L'élément urbain et municipal a prévalu dans la Haute Macédoine aussi et les koina prirent la forme sous laquelle ils nous apparaissent dans nos rares sources épigraphiques. Comme les autres *civitates* de la Macédoine, les koina régionaux de la Haute Macédoine étaient soumis à l'autorité du gouverneur de la province³⁰). La „liberté“ de certaines de ces régions ne pouvait être que formelle. En tout cas, on ne voit pas clairement en quoi elle pouvait consister.

Beigrade.

Fanoula Papazoglou

³⁰) La grande inscription de Vattyna le montre clairement.